

**LES TRANSFORMATIONS DE LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE ET LEUR IMPACT SUR LE PAYSAGE**

M. Antona, A. Hofstetter, F. Lecoq, R. Lifran

Le Massif central est une des régions de France dans laquelle la propriété collective de la terre est restée importante. En Lozère, la propriété sectionale représente dans certaines communes de 1/5 à 1/3 du territoire communal.

Cette forme de propriété collective est très intimement liée au fonctionnement économique et social des communautés rurales définies à l'échelle d'entités de population infra-communales : les hameaux. La section de commune comme son nom l'indique, est une partie du territoire communal organisée autour d'un hameau. Elle possède en propre un territoire qui est la propriété indivise des habitants du hameau. La condition pour être ayant-droit est la résidence, et non la propriété (Degert, G., 1985).

Autrefois élément déterminant de l'équilibre économique et social de communautés rurales vivant en quasi autarcie, elle a été depuis longtemps soumise à des pressions venant soit des agriculteurs pour son allotissement, soit de l'Administration des Forêts, pour sa soumission au régime forestier. Avec l'exode, les sections de commune se sont vidées de leurs ayants droits, mais les conflits d'usage découlant notamment de l'exercice de droit d'affouage, sont encore fréquents. L'histoire des sectionaux est marquée par des soumissions autoritaires, vécues par les populations locales comme une expropriation abusive<sup>(1)</sup>, et par des allotissements devenus des appropriations de fait. La loi Montagne (1985), puis la Loi d'orientation agricole ont donné une priorité aux agriculteurs pour l'attribution des lots. Cette consécration légale des agriculteurs comme ayants-droits et usagers privilégiés ne va pas sans poser des problèmes, et a suscité des résistances de la part de résidents ou de propriétaires qui se considèrent comme tels, même s'ils ne résident pas sur place. Les projets d'aménagements des sectionaux sont marqués par cette histoire. Du fait de la dépopulation, le pouvoir de gestion de la propriété collective a été transféré, dans la plupart des cas, aux communes. Ces dernières inclinent selon les cas, vers l'aménagement pastoral ou vers l'aménagement forestier, mais, le plus souvent, consacrent un partage fonctionnel et social du territoire collectif. Dans quelques cas, les négociations locales pour l'aménagement se sont traduites par un partage entre agriculture et forêts, les droits des autres usagers étant reconnus (notamment le droit de chasse). Ainsi, au-delà des évolutions du contexte économique et démographique, ainsi que des modes de gestion, les transformations inévitables des modes de gestion de cette forme de propriété se trouvent-elles confrontées à celle des ayants-droits.

---

<sup>1</sup> Le Code Rural et le Code Forestier définissent strictement les conditions dans lesquelles les forêts sectionales peuvent être soumises au régime forestier, et gérées par l'O.N.F. Mais dans la pratique, il est aujourd'hui difficile et assez rare que l'Administration procède de façon autoritaire. La procédure négociée est donc à la fois politiquement préférable et très généralement pratiquée.

Les politiques publiques ont joué un rôle majeur, direct et indirect, dans les transformations en cours. On a vu comment elles ont pris en compte le déclin démographique des sections de communes pour adapter en conséquence les modes de gestion. Cela ne s'est pas fait sans erreurs ni tâtonnements, puisque les dispositions de la Loi Montagne ont dû être abrogées devant les difficultés d'application, pour faire place à une définition plus conforme aux équilibres sociaux locaux. A travers le PDZR, elles ont injectés des fonds publics importants dans l'aménagement des terrains collectifs, créant ainsi une incitation forte à surmonter les conflits d'intérêts. Finalement, la planification par la SAFER et l'ASTAF d'une vague d'aménagements des sectionaux dans le cadre du Programme local d'action concerté du Sauveterre, tout en respectant l'autonomie de la décision locale, a contribué à un augmenter l'impact de ces transformations sur le paysage. Celui-ci résulte de la mise en œuvre, au niveau de chaque commune, et de chaque hameau, d'une procédure d'allocation des usages en général équilibrée (cfr carte). Ainsi, autour de chaque hameau, l'attribution de lots aux agriculteurs résidents, et d'aides subséquentes au défrichement, ainsi que la soumission de lots boisés à l'ONF (suivie d'éclaircies), ont-elles contribué à généraliser une mosaïque paysagère autrefois caractéristique de la partie occidentale du Causse. Le paysage apparaît alors comme le résultat d'une procédure identique, décentralisée et répétée dans chaque commune et dans chaque hameau, sous l'effet d'une forte incitation de la politique agricole, mais respectant l'autonomie de décision et de gestion des communautés locales. En cela, on peut interpréter les transformations récentes du paysage sur le causse comme un effet externe de la politique agricole, conjugué dans un cadre décentralisé. Pour bien en faire comprendre la nature, il est possible d'imaginer une procédure de coordination alternative, dans laquelle par exemple un zonage agriculture-forêt aurait été réalisé dans un cadre d'intercommunalité, et servant ensuite de guide aux aménagements locaux. Comment un tel schéma d'aménagement paysager du Causse aurait-il été accepté, et surtout, comment aurait-il pu être réalisé ?

#### **POUR EN SAVOIR PLUS**

BLOCH, M., Les caractères originaux de l'histoire rurale française, PARIS, A. COLIN

BROMLEY, D., W., HODGE, I., 1990, Private property rights and presumptive policy entitlements: reconsidering the premises of rural policy, *European Review of Agricultural Economics*, n° 17, p197-214

BRUNET, R., 1974, Analyse des paysages et sémiologie, Eléments pour un débat, in *L'espace Géographique*, Tome III, n° 2, pp.120-126

BRUN, A., 1978, Le causse Méjan, de la crise des années 50 aux perspectives actuelles, INRA, Montpellier, 113 p.

CHASSANY, J.P., 1978, Le causse Méjan, Eléments d'histoire agro-écologique, INRA, Montpellier, 150 p., Annexes

CHASSANY, J.P., JOLLIVET, M., , Questions à la modélisation à partir d'une expérience d'observation continue : le cas du Causse Méjan, in *Tendances nouvelles en modélisation pour l'environnement*, p. 345- 350

COHEN, M., ALEXANDRE, F., 1997, Embroussaillage, pratiques et représentations sociales : une recherche de corrélations. L'exemple des territoires de Rieisse et Rouveret, (Causse Méjean, Lozère),

DEGERT, G., 1985, La section de commune : des voies de l'observation aux voies de l'interprétation, Thèse, Université de Montpellier I, 2 Tomes, 330 p, Annexes

BONNIOL, J.L., SAUSSOL, A., Eds., 1995, Grands Causses, Nouveaux enjeux, nouveaux regards, Hommage à Paul Marres, MILHAU, Fédération pour la Vie et la Sauvegarde du Pays des Grands Causses, Imprimerie CAUSSES CEVENNES, 410 pp.

GAUTIER, D., 1996, Analyse du rapport entre l'organisation spatiale et la gestion des ressources renouvelables, appliquée à la gestion de la châtaigneraie cévenole, Thèse, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, 352 p.

GIRARD N., LARDON S., LASSEUR J., OSTY P. L., 1996. Comment les éleveurs intègrent-ils l'espace dans leurs stratégies ? Une proposition d'analyse et de représentation. 3° Rencontres Recherche Ruminants, INRA et Institut de l'Élevage, Paris, 37-40.s

GUIBERT, H., 1983, Conditions de mise en valeur des terrains sectionnaux, Lozère Margeride, Mezenc, Hauts Plateaux Ardéchois, Mémoire de fin d'études, ENSAM, 81 p.

Henkes, L., A. Hofstetter et R. Lifran, 2002, Atlas Paysager du Causse de Sauveterre, Montpellier, INRA UMR LAMETA, 44 p.

INRA, La Margeride : la montagne, les hommes, INRA, Paris, 1983, 786 p.

IVANES, C., 1998, Propriété, exploitation, territoire, caractérisation des modes d'utilisation du sol à l'aide d'un SIG, Application à une commune de Lozère, Mémoire Mastère SILAT, (sous la direction de R. LIFRAN) ENSAM INRA Montpellier, 44 P.

JENSEN, F.K., 1993, Landscape Managers' and Politicians Perception of the Forest and Landscape Preferences of the Population, Forest and Landscape Research, Vol. 1, pp. 79-93

KUHNHOLTZ-LORDAT, G., 1944, La Silva, le Saltus et l'Ager de garrigue, Annales de l'ENSAM, Tome XXVI, FascIV, p.1-84

LARDON S., MERITAN M., CROSNIER C., DE KERMABON J., OSTY P. L., 1996. Assurer la gestion des paysages ouverts par les systèmes d'élevage ? Une approche, un dispositif, un SIG sur les causses Méjan et Sauveterre. Revue de Géographie de Lyon. Système d'information géographique et gestion de l'environnement. Vol 71, N°2, 129-136.

LARDON S., BARON C., BOMMEL P., BOUSQUET F., LE PAGE C., LIFRAN R., MONESTIEZ P., REITZ P., 1998. Modéliser les configurations et les stratégies spatiales dans un système multi-agents pour la maîtrise de dynamiques d'embroussaillage. Colloque SMAGET Clermont-Ferrand, 5-8/10/98. 10p.

LARRERE, R., NOUGAREDE, O., 1990, La forêt dans l'histoire des systèmes agraires : de la dissociation à la réinsertion ? Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales n°15-16, pp. 11-38

LUGINBUHL, Y., 1993, Bilan et prospective de la politique paysagère de la DERF, ENSP, VERSAILLES

LUGINBUHL, Y., 1995, Quelques avatars de la recherche sur le paysage, in Paysages au pluriel, Pour une approche ethnologique des paysages, pp. 119-224, Paris, Maison des Sciences de l'Homme,

MARRES, P., 1936, Les Grands Causses, 2 tomes, Arrault et Cie, Imprimeurs,

MAURY, J., 1968, Les étapes du peuplement sur les grands causses , des origines à l'époque gallo-romaine, Millau, Editions du Beffroi

Montagnes Méditerranéennes, 1998, La gestion de l'espace en questions, N° 7, 142 P.

NAÏTLO, M.1997, Etre éleveur , c'est aussi organiser son territoire. En quoi et comment ? Mémoire de fin d'études du DAA agro-environnement, option :Gestion de l'espace rural et environnement. ENSA Montpellier. 47p. + annexes.

PETIT, F.E., 1989, « Défrichement » et remise en valeur des terres : des pratiques anciennes pour des besoins actuels, in annales du Parc National des Cévennes, op.Cit.

Parc National des Cévennes, Observatoire Causses-Cévennes CNRS/PIREN, 1989, Etre éleveur sur un Causse : le Méjan, annales du parc national des Cévennes, tome4 , 283 pp.